



ClimEssences en mode standard – E-FORMATION

Éléments de contexte :

Ce module de formation a été développé par l'Office National des Forêts dans le cadre d'un parcours de formation au changement climatique et à ses impacts prévisibles sur la forêt à destination de l'ensemble de ses personnels. Il est mis à disposition de l'Infoma à la demande du Département de la santé des forêts dans le cadre du partenariat RMT AFORCE pour permettre l'accès à cette formation à tous les correspondants-observateurs et aux agents du MAA.

L'outil ClimEssences est l'un de ceux recommandés pour le diagnostic de vulnérabilité climatique dans l'instruction technique DGPE/SDFCB/2021-118 du 16/02/2021, intitulée : Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

Cet outil est disponible sur une plate-forme internet accessible gratuitement après inscription sur le site.

Objectifs :

- Utilisation avertie du site ClimEssences en mode standard.
- Être capable de faire un diagnostic de vulnérabilité des essences en place et notamment de l'essence prépondérante en fonction des évolutions prévisibles du climat.

Public concerné :

Les correspondants-observateurs du réseau Département de la Santé des Forêts
Les agents dans les services forestiers de l'État

Contenu proposé :

Introduction qui présente la formation et donne des conseils de navigation dans la formation.

Séquence 1 : Découverte du site ClimEssences
Séquence 2 : Les fiches espèces Caravane
Séquence 3 : Présentation des modélisations climatiques IKS
Séquence 4 : Utilisation des modélisations climatiques IKS
Conclusion
Rappel - Comment naviguer dans un module de formation ?

Intervenants :

E-formation sur plate-forme, non tutorée.

Date limite d'inscription :

Inscription possible toute l'année.

Durée :

0,5 jour

Nbre de participants maximum :

Indéfini

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINFOB0021